



Conférence Ministérielle dans le cadre de l'Initiative Transfrontalière de la Forêt du Mayombe

Luanda, Angola

Du 23 au 24 juillet 2009

Document d'orientation

1. Contexte et justification

1.1. Historique

Le massif du Mayombe est composé d'une forêt dense multi-étagée comportant entre autres : une couche dominante de hauts arbres (40-60m) aux feuillages toujours verts et un couvert forestier restreint, des couches avec des arbres de plus petite taille, et des strates arbustives avec des plantes grimpantes, et même une strate diversifiée constituée de plantes herbacées et d'épiphytes. La région forestière du Mayombe abrite une importante biodiversité à forte concentration de primates, répartie sur trois aires protégées dont : la réserve du Luki en République Démocratique du Congo (RDC), la réserve de Dimonika au Congo et la zone du Cacongo en Angola.

Pour aider ces trois pays à maintenir et à restaurer l'intégrité de l'écosystème du Mayombe en vue d'assurer la conservation de la biodiversité, la stabilité régionale et l'amélioration des moyens d'existence des populations, le PNUE et l'UICN (avec l'appui financier du Royaume de Norvège) œuvrent dans le sens de l'établissement d'une aire protégée transfrontalière de la forêt du Mayombe à travers un projet intitulé : « Conservation des forêts, coopération environnementale et amélioration des moyens d'existence des populations dans les écosystèmes d'importance internationale - Ouganda et Bassin du Congo ».

Dans le Bassin du Congo, ce projet vise la mise en œuvre d'une Initiative Transfrontalière de la Forêt du Mayombe née de la volonté des décideurs politiques de l'Angola, du Congo et de la RDC. L'objectif à long terme se résume à la création d'une aire protégée transfrontalière ayant en son sein des réserves de biosphère et des mécanismes de coopération régionale dans les écosystèmes du Mayombe.

Les principales étapes du projet se déclinent en quatre grands points à savoir :

- Les études de base sur les sites de Luki en RDC, du Cacongo en Angola et de Dimonika au Congo;
- Une réunion des Experts a eu lieu à Kinshasa, RDC (16-17 avril 2009);
- Une tournée de terrain sera effectuée par les Experts et les autorités et;
- Une session ministérielle aura lieu à Cabinda en Angola pour la signature de l'Accord Tripartite.

1.2. Les études de base

Les études de base sur les différents sites ont été menées par six consultants dont deux par sites. Les résultats ont montré que :

En Angola, il y a une faible fiscalisation de l'exploitation du bois, la fragmentation de la forêt et plusieurs complexités pour délimiter la zone de l'aire protégée du Mayombe.

En RDC, il ressort que plus du 2/3 de la Réserve de Biosphère de Luki (RBL) est occupé par les concessions agricoles et forestières. Il y a des multiples sources de conflits dus à l'affectation disproportionnée de terre et une grande pression sur les ressources. Comme solution préconisée, il y a besoin de création d'une aire protégée supplémentaire (Bloc Nord), d'une meilleure gestion des enclavements et de clarification de la gestion de cette réserve.

Au Congo, la situation actuelle montre que la région de la forêt du Mayombe est dans un état de dégradation très avancée des infrastructures et des acquis. Cette situation est consécutive au tracé d'une nouvelle route nationale qui est proche de la zone centrale et à l'existence d'une pression sur les milieux issus des activités d'orpaillage traditionnel et d'exploitation frauduleuse de bois d'œuvre.

En plus, ces études montrent qu'il y a des mouvements transfrontaliers difficiles à contrôler et le besoin de la création d'une plateforme de concertation multipartite/multi acteurs transfrontalière. En général, ces études montrent qu'il faut penser au réajustement des objectifs de conservation de ces réserves.

1.3. La réunion des Experts

L'atelier de lancement de l'Initiative Transfrontalière du Mayombe qui s'est tenue du 16 au 17 avril 2009 à Kinshasa a été organisé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature - Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO). Les travaux ont connu la participation des Experts des trois pays (Angola, Congo et RDC), des représentants des institutions régionales (COMIFAC, RAPAC et OAB), des organismes du système des Nations Unies (PNUE, FAO et UNESCO), des partenaires au développement (Norvège, GTZ, GRASP, WWF, UICN, LATF) et du secteur privé (FIB/IFIA).

Il en est sorti trois résultats importants :

- La finalisation de l'Accord Tripartite entre la RDC, l'Angola et le Congo ;
- La finalisation d'une manière consensuelle du document de Projet et ;
- La proposition de l'implication des partenaires dans le processus y compris la proposition d'un Comité de pilotage et l'élaboration d'une feuille de route pour le Projet.

Ces Experts se sont accordés pour mettre en exergue les deux atouts de l'initiative, à savoir:

- a) Le rôle écologique de l'écosystème forestier du Mayombe, pour qu'il soit un espace d'expérimentation du processus REDD dans le cadre des négociations à venir sur le réchauffement climatique mondial, et le paiement des services environnementaux et;
- b) La mise en évidence de la valorisation culturelle des populations locales comme outil d'appropriation des objectifs de l'initiative tri-nationale.

Deux recommandations majeures étaient ressorties de cette réunion:

- Le démarrage effectif et rapide des activités du projet, en tant qu'élément déclencheur du processus de mise en place des mécanismes de coopération transfrontalière et;
- La recherche des possibilités devant favoriser l'identification et le rapprochement des donateurs autres que la Norvège, dans le cadre des financements novateurs et émergents.

2. LA CONFERENCE MINISTERIELLE

Malgré le fait que cette rencontre ait été programmée au départ, sa structuration et orientation rentrent dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de Kinshasa. Trois activités sont visées à savoir :

- a) Une réunion technique entre les experts à Luanda avant la conférence ;
- b) Une session ministérielle à Luanda en Angola ;

2.1. Objectifs

Objectif global :

Instituer formellement le processus de création de l'Aire Transfrontalière protégée de la forêt de Mayombe

Objectifs spécifiques :

- Finaliser le Mémoire d'Entente ou Protocole d'Accord ;
- Echanger sur le plan d'action de la mise en œuvre du Projet ;
- Signer le Mémoire d'Entente ou Protocole d'Accord
- Revoir le programme d'action de la mise en œuvre et ;
- Finaliser le document du projet.

2.2. Résultats attendus :

- Mémoire d'Entente signé ;
- Document du projet approuvé et ;
- Plan d'action et feuille de route adoptés.

2.3. Réunion Technique (23 juillet 2009 - Luanda, Angola) :

La réunion technique aura comme objectifs :

Revoir et consolider les documents qui seront soumis à l'appréciation et/ou signature des Ministres, à savoir :

- Le Protocole d'Accord ou Memorandum d'Entente entre les trois pays;
- Le document du projet élaboré par le PNUE;
- Le plan d'action et la feuille de route.

Programme de la réunion technique

Modérateur : Pays hôte (Angola) Rapporteur: RDCongo	
8.30 - 9.00	Arrivée des participants
9.00 - 9.30	Cérémonie d'ouverture présidée par le Vice-Ministre de l'Environnement a) Mot de bienvenue et présentation des autorités b) Présentation des objectifs de la réunion c) Présentation des participants d) Discours d'ouverture prononcé par le Vice-Ministre de l'Environnement e)

9.30 - 11.00	Présentation et discussion des documents: (i) Projet du Protocole d'Accord Tripartite ou Memorandum d'Entente; (ii) Document du Projet (iii) Plan d'action et feuille de route ; (iv)
11.00 - 11.15	Pause café
11.15 - 13.00	Huis clos des représentants des trois Pays
13.00 - 14.30	Pause déjeuner
14.30 - 16.00	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des résultats préliminaires de la cartographie de la zone ; Présentation de la Déclaration de Luanda sur la protection de la forêt de Mayombe ;
16.00 - 16.15	Pause Café
16.15 - 18.00	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'Ordre du jour actualisé de la réunion des Ministres ; • Date et lieu de la première réunion du Comité Technique Tripartite ; • Termes de Référence du Coordonnateur du projet ;

2.4. La session ministérielle (24 juillet 2009 - Luanda, Angola)

La session ministérielle quant à elle consistera en une présentation des travaux des Experts, à savoir :

- a) Le document du projet actualisé ;
- b) Le plan d'action et la feuille de route et;
- c) La présentation des partenaires actuels et potentiels du projet.

La facilitation et la modération seront assurées par le pays hôte.

2.5. Programme de la Session Ministérielle (Luanda, 24 juillet 2009)

Modérateur : Pays hôte (Angola)	
Rapporteur (s): RDC et Congo	
9.00 - 9.30	Cérémonie d'ouverture
	I. Mot de bienvenu prononcé par le Vice-Ministre de l'Environnement (Angola); II. Mot de circonstance du Représentant du PNUE; III. Discours du Représentant du Royaume de Norvège ; IV. Discours du Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo ; V. Discours du Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la RDC et; VI. Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement (Angola).
9.30 - 10.30	a) Présentation des résultats de la réunion des Experts par son Rapporteur (Congo) ; b) Document Actualisé du projet ; c) Plan d'action et feuille de route ; d) Recommandations et prochaines étapes (Recrutement et mis en place du projet)
10.30 - 11.00	Pause café

11.00 - 12.00	Huis clos des Ministres/Finalisation du communiqué final par les experts
12.00 - 13.00	Cérémonie de clôture : (i) Signature du Memorandum d'Entente ou Protocole d'Accord Tripartite; (ii) Signature du document du projet ; (iii) Lecture de la déclaration de Luanda et du Communiqué final.
13.00 - 13.30	Conférence de Presse
13.30 - 14.30	Cocktail